

## Chapitre 72

## FONTE, FER ET ACIER

## Notes.

1. Dans ce Chapitre et, pour ce qui est des lettres d), e) et f) de la présente Note, dans la Nomenclature, on considère comme :

a) **Fontes brutes**

les alliages fer-carbone ne se prêtant pratiquement pas à la déformation plastique, contenant en poids plus de 2 % de carbone et pouvant contenir en poids un ou plusieurs autres éléments dans les proportions suivantes :

- 10 % ou moins de chrome
- 6 % ou moins de manganèse
- 3 % ou moins de phosphore
- 8 % ou moins de silicium
- 10 % ou moins, au total, d'autres éléments.

b) **Fontes spiegel**

les alliages fer-carbone contenant en poids plus de 6 % mais pas plus de 30 % de manganèse et répondant, en ce qui concerne les autres caractéristiques, à la définition de la Note 1 a).

c) **Ferro-alliages**

les alliages sous formes de gueuses, saumons, masses ou formes primaires similaires, sous formes obtenues par le procédé de la coulée continue ou en grenailles ou en poudre, même agglomérés, communément utilisés soit comme produits d'apport dans la préparation d'autres alliages, soit comme désoxydants, désulfurants ou à des usages similaires dans la sidérurgie et ne se prêtant généralement pas à la déformation plastique, contenant en poids 4 % ou plus de fer et un ou plusieurs éléments dans les proportions suivantes :

- plus de 10 % de chrome
- plus de 30 % de manganèse
- plus de 3 % de phosphore
- plus de 8 % de silicium
- plus de 10 % au total d'autres éléments, à l'exclusion du carbone, le pourcentage de cuivre ne pouvant toutefois excéder 10 %.

d) **Aciers**

les matières ferreuses autres que celles du n° 72.03 qui, à l'exception de certains types d'aciers produits sous forme de pièces moulées, se prêtent à la déformation plastique et contiennent en poids 2 % ou moins de carbone. Toutefois, les aciers au chrome peuvent présenter une teneur en carbone plus élevée.

e) **Aciers inoxydables**

les aciers alliés contenant en poids 1,2 % ou moins de carbone et 10,5 % ou plus de chrome, avec ou sans autres éléments.

**f) Autres aciers alliés**

les aciers ne répondant pas à la définition des aciers inoxydables et contenant en poids un ou plusieurs des éléments ci-après dans les proportions suivantes :

- 0,3 % ou plus d'aluminium
- 0,0008 % ou plus de bore
- 0,3 % ou plus de chrome
- 0,3 % ou plus de cobalt
- 0,4 % ou plus de cuivre
- 0,4 % ou plus de plomb
- 1,65 % ou plus de manganèse
- 0,08 % ou plus de molybdène
- 0,3 % ou plus de nickel
- 0,06 % ou plus de niobium
- 0,6 % ou plus de silicium
- 0,05 % ou plus de titane
- 0,3 % ou plus de tungstène (wolfram)
- 0,1 % ou plus de vanadium
- 0,05 % ou plus de zirconium
- 0,1 % ou plus d'autres éléments (sauf le soufre, le phosphore, le carbone et l'azote) pris individuellement.

**g) Déchets lingotés en fer ou en acier**

les produits grossièrement coulés sous forme de lingots sans masselottes ou de saumons, présentant de profonds défauts de surface et ne répondant pas, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages.

**h) Grenailles**

les produits qui passent à travers un tamis d'une ouverture de maille de 1 mm dans une proportion inférieure à 90 % en poids et à travers un tamis d'une ouverture de maille de 5 mm dans une proportion égale ou supérieure à 90 % en poids.

**ij) Demi-produits**

les produits de section pleine obtenus par coulée continue, même ayant subi un laminage à chaud grossier; et les autres produits de section pleine ayant simplement subi un laminage à chaud grossier ou simplement dégrossis par forgeage ou par martelage, y compris les ébauches pour profilés.

Ces produits ne sont pas présentés enroulés.

**k) Produits laminés plats**

les produits laminés de section transversale pleine rectangulaire ne répondant pas à la définition précisée à la Note ij) ci-dessus,

- enroulés en spires superposées, ou
- non enroulés, d'une largeur au moins égale à dix fois l'épaisseur si celle-ci est inférieure à 4,75 mm ou d'une largeur excédant 150 mm si l'épaisseur est de 4,75 mm ou plus sans toutefois excéder la moitié de la largeur.

Restent classés comme produits laminés plats les produits de l'espèce présentant des motifs en relief provenant directement du laminage (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que ceux perforés, ondulés, polis, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de leur conférer le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Les produits laminés plats de forme autre que carrée ou rectangulaire et de toute dimension sont à classer comme produits d'une largeur de 600 mm ou plus pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

**l) Fil machine**

les produits laminés à chaud, enroulés en spires non rangées (en couronnes), dont la section transversale pleine est en forme de cercle, de segment circulaire, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle ou autre polygone convexe (y compris les *cercles aplatis* et les *rectangles modifiés*, dont deux côtés opposés sont en forme d'arcs de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Ces produits peuvent comporter des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage (aciers d'armature pour béton).

**m) Barres**

les produits ne répondant pas à l'une quelconque des définitions précisées aux lettres ij), k) ou l) ci-dessus ni à la définition des fils et dont la section transversale pleine et constante est en forme de cercle, de segment circulaire, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle ou autre polygone convexe (y compris les *cercles aplatis* et les *rectangles modifiés*, dont deux côtés opposés sont en forme d'arcs de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Ces produits peuvent :

- comporter des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage (barres d'armature pour béton);
- avoir subi une torsion après laminage.

**n) Profilés**

les produits d'une section transversale pleine et constante, ne répondant pas à l'une quelconque des définitions précisées aux lettres ij), k), l) ou m) ci-dessus ni à la définition des fils.

Le Chapitre 72 ne comprend pas les produits des n<sup>os</sup> 73.01 ou 73.02.

**o) Fils**

les produits obtenus à froid, enroulés, ayant une section transversale de forme quelconque pleine et constante et ne répondant pas à la définition des produits laminés plats.

**p) Barres creuses pour le forage**

les barres à section de forme quelconque, propres à la fabrication des fleurets, et dont la plus grande dimension extérieure de la coupe transversale, excédant 15 mm mais n'excédant pas 52 mm, est au moins le double de la plus grande dimension intérieure (creux). Les barres creuses en fer ou en acier ne répondant pas à cette définition relèvent du n<sup>o</sup> 73.04.

2. Les métaux ferreux plaqués d'un métal ferreux de qualité différente suivent le régime du métal ferreux prédominant en poids.
3. Les produits en fer ou en acier obtenus par électrolyse, par coulée sous pression ou par frittage sont classés selon leur forme, leur composition et leur aspect dans les positions afférentes aux produits analogues laminés à chaud.

**Notes de sous-positions.**

1. Dans ce Chapitre, on entend par :

**a) Fontes brutes alliées**

les fontes brutes contenant un ou plusieurs des éléments suivants dans les proportions en poids ci-indiquées :

- plus de 0,2 % de chrome
- plus de 0,3 % de cuivre
- plus de 0,3 % de nickel
- plus de 0,1 % de n'importe lequel des éléments suivants : aluminium, molybdène, titane, tungstène (wolfram), vanadium.

**b) Aciers non alliés de décolletage**

les aciers non alliés contenant un ou plusieurs des éléments suivants dans les proportions en poids ci-indiquées :

- 0,08 % ou plus de soufre
- 0,1 % ou plus de plomb
- plus de 0,05 % de sélénium
- plus de 0,01 % de tellure
- plus de 0,05 % de bismuth.

**c) Aciers au silicium dits « magnétiques »**

les aciers contenant en poids au moins 0,6 % mais pas plus de 6 % de silicium et pas plus de 0,08 % de carbone, et pouvant contenir en poids 1 % ou moins d'aluminium, à l'exclusion de tout autre élément dans une proportion ayant pour effet de leur conférer le caractère d'autres aciers alliés.

**d) Aciers à coupe rapide**

les aciers alliés contenant, avec ou sans autres éléments, au moins deux des trois éléments suivants : molybdène, tungstène et vanadium avec une teneur totale en poids égale ou supérieure à 7 % pour ces éléments considérés ensemble, et contenant 0,6 % ou plus de carbone et de 3 à 6 % de chrome.

**e) Aciers silico-manganeux**

les aciers contenant en poids :

- pas plus de 0,7 % de carbone,
- 0,5 % ou plus mais pas plus de 1,9 % de manganèse, et
- 0,6 % ou plus mais pas plus de 2,3 % de silicium, à l'exclusion de tout autre élément dans une proportion ayant pour effet de leur conférer le caractère d'autres aciers alliés.

**2. Le classement des ferro-alliages dans les sous-positions du n° 72.02 obéit à la règle ci-après :**

Un ferro-alliage est considéré comme binaire et classé dans la sous-position appropriée (si elle existe) lorsqu'un seul des éléments d'alliage présente une teneur excédant le pourcentage minimal stipulé dans la Note 1 c) du Chapitre. Par analogie, il est considéré respectivement comme ternaire ou quaternaire lorsque deux ou trois des éléments d'alliage ont des teneurs excédant les pourcentages minimaux indiqués dans ladite Note.

Pour l'application de cette règle, les éléments non spécifiquement cités dans la Note 1 c) du Chapitre et couverts par les termes *autres éléments* doivent toutefois présenter chacun une teneur excédant 10 % en poids.

**Note statistique.** (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

1. Au sens des n<sup>os</sup> de sous-positions 7222.11, 7222.19, 7222.20 et 7222.30, l'expression *acier allié à teneur élevée de nickel* est considérée comme étant de l'acier allié de nickel contenant en poids 3 % ou plus de nickel.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable		
<b>I. -PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRÉSENTÉS SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES</b>							
<b>72.01</b>		<b>Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires.</b>					
<b>7201.10.00</b>	00	<b>-Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore</b>	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.		
<b>7201.20.00</b>	00	<b>-Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore</b>	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.		
<b>I</b>		<b>7201.50.00</b>	00	<b>-Fontes brutes alliées; fontes spiegel</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>I</b>							
<b>I</b>							
<b>72.02</b>		<b>Ferro-alliages.</b>					
		<b>-Ferromanganèse :</b>					
<b>I</b>		<b>7202.11.00</b>	00	<b>--Contenant en poids plus de 2 % de carbone</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>I</b>							
<b>I</b>		<b>7202.19.00</b>	00	<b>--Autres</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>I</b>							
<b>I</b>							
<b>I</b>							
		<b>-Ferrosilicium :</b>					

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7202.21.00	00	-Contenant en poids plus de 55 % de silicium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7202.29.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7202.30.00	00	-Ferro-silico-manganèse	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Ferrochrome :			
7202.41.00	00	Contenant en poids plus de 4 % de carbone  Note: Le bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée est accordé aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires d'un pays assujetti au tarif général.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7202.49.00	00	Autres  Note: Le bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée est accordé aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires d'un pays assujetti au tarif général.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7202.50.00	00	-Ferro-silico-chrome	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7202.60.00	00	-Ferronickel	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7202.70.00	00	-Ferromolybdène	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7202.80.00	00	-Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres :			
7202.91.00	00	-Ferrotitane et ferro-silico-titane	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		7202.92.00 00 - -Ferrovandium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
		7202.93.00 00 - -Ferroniobium	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		7202.99.00 00 - -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
72.03		<b>Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires.</b>			
7203.10.00	00	-Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7203.90.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
72.04		<b>Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7204.10.00	00	-Déchets et débris de fonte	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Déchets et débris d'aciers alliés :			
7204.21.00	00	-D'aciers inoxydables	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7204.29.00	00	--Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7204.30.00	00	-Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres déchets et débris :			
7204.41.00		--Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----N° 1 en paquets.....	TNE		
	20	----Autres tournures et frisons .....	TNE		
	90	----Autres.....	TNE		
7204.49.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----N° 1 coulée de métal lourd.....	TNE		
	20	----N° 2 coulée de métal lourd.....	TNE		
		----Autres :			
	91	-----Produits déchetés.....	TNE		
	99	-----Autres.....	TNE		
7204.50.00	00	-Déchets lingotés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
72.05		Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier.			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7205.10.00	00	-Grenailles	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Poudres :</b>			
7205.21.00	00	-D'aciers alliés	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7205.29.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>II. -FER ET ACIERS NON ALLIÉS</b>					
72.06		<b>Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 72.03.</b>			
7206.10.00	00	-Lingots	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7206.90.00	00	-Autres	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
72.07		<b>Demi-produits en fer ou en aciers non alliés.</b>			
		<b>-Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :</b>			
7207.11.00		<b>-De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -En fer.....	TNE		
		---- -En aciers non alliés :			
		21 ---- -Billetes.....	TNE		
		29 ---- -Autres.....	TNE		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7207.12.00	00	--Autres, de section transversale rectangulaire	TNE	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7207.19.00	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Ronds.....	TNE		
	90	----Autres.....	TNE		
7207.20.00	--	Contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Blooms.....	TNE		
	20	----Billetes.....	TNE		
	30	----Brames, larges ou ronds.....	TNE		
	90	----Autres.....	TNE		
72.08		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.			
I	7208.10.00	00 -Enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
		-Autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés :			
I	7208.25.00	00 -D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
I					
I	7208.26.00	00 -D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7208.27.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Autres, enroulés, simplement laminés à chaud :</b>			
7208.36.00	00	-D'une épaisseur excédant 10 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7208.37.00		-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		50 ---- -D'une largeur excédant 1 830 mm .....	KGM		
7208.38.00		-D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm.....	KGM		
		20 ---- -D'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		50 ---- -D'une largeur excédant 1 830 mm .....	KGM		
7208.39.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7208.40.00	00	-Non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres, non enroulés, simplement laminés à chaud :			
7208.51.00		--D'une épaisseur excédant 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 -----Traités à chaud.....	KGM		
		-----Autres :			
		91 -----D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm.....	KGM		
		92 -----D'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		93 -----D'une largeur excédant 1 830 mm mais n'excédant pas 2 450 mm.....	KGM		
		94 -----D'une largeur excédant 2 450 mm mais n'excédant pas 3 050 mm.....	KGM		
		95 -----D'une largeur excédant 3 050 mm.....	KGM		
7208.52.00		--D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 -----Traités à chaud.....	KGM		
		-----Autres :			
		91 -----D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm.....	KGM		
		92 -----D'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
		93 -----D'une largeur excédant 1 830 mm mais n'excédant pas 2 450 mm.....	KGM		
		96 -----D'une largeur excédant 2 450 mm.....	KGM		
7208.53.00	00	--D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7208.54.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7208.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
72.09		<b>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.</b>			
		<b>-Enroulés, simplement laminés à froid :</b>			
7209.15.00	00	-D'une épaisseur de 3 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7209.16.00	00	-D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7209.17.00	00	-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7209.18.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
---------------------	----	-------------------------------	------------------	-----------------------	-----------------------------------

-Non enroulés, simplement laminés à froid :

7209.25.00 00		-D'une épaisseur de 3 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
---------------	--	----------------------------------	-----	--------	---

7209.26.00 00		-D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
---------------	--	---	-----	--------	---

7209.27.00 00		-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
---------------	--	---	-----	--------	---

7209.28.00 00		-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
---------------	--	--------------------------------------	-----	--------	---

7209.90.00 00		-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
---------------	--	---------	-----	--------	---

72.10 Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.

-Étamés :

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7210.11.00	00	-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7210.12.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		7210.20.00 00 -Plombés, y compris le fer terne	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
		7210.30.00 00 -Zingués électrolytiquement	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autrement zingués :			
		7210.41.00 00 - -Ondulés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		7210.49.00 - -Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -D'une épaisseur n'excédant pas 0,5 mm.....	KGM		
		20 - - - -D'une épaisseur excédant 0,5 mm mais n'excédant pas 1 mm .....	KGM		
		30 - - - -D'une épaisseur excédant 1 mm.....	KGM		
		7210.50.00 00 -Revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Revêtus d'aluminium :			
		7210.61.00 00 - -Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable		
<b>-Simplement laminés à froid :</b>							
7211.23.00	00	- -Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.		
7211.29.00	00	- -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.		
I		7211.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I							
		72.12		<b>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus.</b>			
		7212.10.00	00	-Étamés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		7212.20.00	00	-Zingués électrolytiquement	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		7212.30.00	00	-Autrement zingués	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		7212.40.00	00	-Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		7212.50.00	00	-Autrement revêtus	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I							

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7212.60.00	00	-Plaqués	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
72.13		<b>Fil machine en fer ou en aciers non alliés.</b>			
7213.10.00	00	-Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7213.20.00		<b>-Autres, en aciers de décolletage</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Tiges métalliques.....	KGM		
		20 - - - -Ronds, d'un diamètre n'excédant pas 75 mm .....	KGM		
		30 - - - -Hexagones .....	KGM		
		40 - - - -Carrés.....	KGM		
		90 - - - -Autres.....	KGM		
		<b>-Autres :</b>			
7213.91.00		<b>--De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - -Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
		11 - - - -Tiges métalliques .....	KGM		
		19 - - - -Autres.....	KGM		
		- - - -Contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
		21 - - - -Tiges métalliques .....	KGM		
		29 - - - -Autres.....	KGM		
		- - - -Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
		31 - - - -Tiges métalliques .....	KGM		
		39 - - - -Autres.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7213.99.00	--	Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ----Tiges métalliques, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone ....	KGM		
		----Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
		21 ----Ronds, d'un diamètre de 14 mm ou plus mais n'excédant pas 35 mm	KGM		
		22 ----Ronds, d'un diamètre excédant 35 mm.....	KGM		
		23 ----Hexagones.....	KGM		
		24 ----Carrés.....	KGM		
		29 ----Autres.....	KGM		
		30 ----Tiges métalliques, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone.....	KGM		
		----Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
		41 ----Ronds, d'un diamètre de 14 mm ou plus mais n'excédant pas 35 mm	KGM		
		42 ----Ronds, d'un diamètre excédant 35 mm.....	KGM		
		49 ----Autres.....	KGM		
		50 ----Tiges métalliques, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone .....	KGM		
		----Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
		91 ----Ronds, d'un diamètre de 14 mm ou plus mais n'excédant pas 35 mm	KGM		
		92 ----Ronds, d'un diamètre excédant 35 mm.....	KGM		
		99 ----Autres.....	KGM		
72.14		<b>Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.</b>			
7214.10.00	00	Forgées	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7214.20.00	00	Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7214.30.00		Autres, en aciers de décolletage		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ----Contenant en poids 0,15 % ou plus mais n'excédant pas 0,35 % de plomb ou 0,05 % ou plus mais n'excédant pas 0,4 % de bismuth, devant servir à la fabrication de produits canadiens .....	KGM		
		----Barres plates, y compris les profilés de lame plate de niveleuse :			
		21 ----D'une largeur n'excédant pas 75 mm.....	KGM		
		22 ----D'une largeur excédant 75 mm mais de moins de 150 mm.....	KGM		
		23 ----D'une largeur de 150 mm ou plus .....	KGM		
		----Rondes :			
		31 ----D'un diamètre n'excédant pas 75 mm.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		32 - - - - -D'un diamètre excédant 75 mm .....	KGM		
		40 - - - - -Hexagones .....	KGM		
		50 - - - - -Carrées.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
		<b>-Autres :</b>			
<b>7214.91.00</b>		<b>--De section transversale rectangulaire</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -D'une largeur n'excédant pas 75 mm .....	KGM		
		20 - - - - -D'une largeur excédant 75 mm mais de moins de 150 mm .....	KGM		
		30 - - - - -D'une largeur de 150 mm ou plus .....	KGM		
<b>7214.99.00</b>		<b>--Autres</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-----Rondes :</b>			
		11 - - - - -D'un diamètre n'excédant pas 75 mm.....	KGM		
		12 - - - - -D'un diamètre excédant 75 mm .....	KGM		
		20 - - - - -Hexagones .....	KGM		
		30 - - - - -Carrées.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
<b>72.15</b>		<b>Autres barres en fer ou en aciers non alliés.</b>			
<b>7215.10.00</b>		<b>-En aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		20 - - - - -Rondes .....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
<b>7215.50.00</b>		<b>-Autres, simplement obtenues ou parachevées à froid</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -Barres plates .....	KGM		
		<b>-----Rondes :</b>			
		21 - - - - -Meulées, tournées ou polies .....	KGM		
		29 - - - - -Autres.....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
<b>7215.90.00</b>		<b>-Autres</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	---- -Chromées.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
<b>72.16</b>		<b>Profilés en fer ou en aciers non alliés.</b>			
<b>7216.10.00</b>		<b>-Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Profilés en U :			
	11	---- -Standard américain.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Profilés en I :			
	21	---- -Standard américain.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
	30	---- -Profilés en H.....	KGM		
		<b>-Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm :</b>			
<b>7216.21.00</b>		<b>--Profilés en L</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -À branches égales.....	KGM		
	20	---- -À branches inégales.....	KGM		
<b>7216.22.00</b>	00	<b>-Profilés en T</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus :</b>			
<b>7216.31.00</b>		<b>--Profilés en U</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm :			
	11	---- -Standard américain.....	KGM		
	12	---- -Pour véhicules automobiles.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -D'une hauteur excédant 152,4 mm :			
	21	---- -Standard américain.....	KGM		
	22	---- -Pour véhicules automobiles.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7216.32.00	--	Profilés en I		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
	20 ----	-D'une hauteur excédant 152,4 mm .....	KGM		
7216.33.00	--	Profilés en H		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -À larges ailes :			
	11 ----	-D'une hauteur n'excédant pas 150 mm.....	KGM		
	12 ----	-D'une hauteur excédant 150 mm mais n'excédant pas 355 mm.....	KGM		
	13 ----	-D'une hauteur excédant 355 mm mais n'excédant pas 635 mm.....	KGM		
	14 ----	-D'une hauteur excédant 635 mm .....	KGM		
	20 ----	-Pieux porteurs .....	KGM		
		---- -Autres :			
	91 ----	-D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
	92 ----	-D'une hauteur excédant 152,4 mm .....	KGM		
7216.40.00	--	Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Profilés en L, à branches égales :			
	11 ----	-D'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
	12 ----	-D'une hauteur excédant 152,4 mm .....	KGM		
		---- -Profilés en L, à branches inégales :			
	21 ----	-À branches larges, d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm.....	KGM		
	22 ----	-À branches larges, d'une hauteur excédant 152,4 mm.....	KGM		
	30 ----	-Profilés en T .....	KGM		
7216.50.00	--	Autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-Devant servir dans les navires, bateaux ou engins flottants .....	KGM		
	20 ----	-Profilés, avec bord ou bords biseautés, d'une longueur de plus de 3,65 mm et soit d'une largeur de plus de 25,4 cm ou d'une épaisseur de plus de 3,5 cm, devant servir à la fabrication d'arrêts tranchants pour lames de boteurs (bulldozers) ou boteurs biaux (angledozers), les bennes de chargeuses et de chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, les décapeuses autochargeuses et les niveleuses ou décapeuses pour routes .....	KGM		
	30 ----	-Barres de profilage de patins de chenille, en aciers, d'une largeur de 190 mm ou plus mais n'excédant pas 350 mm et d'une hauteur n'excédant pas 150 mm, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les machines et appareils à chenilles .....	KGM		
	90 ----	-Autres .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Profils simplement obtenus ou parachevés à froid :					
7216.61.00	00	-Obtenus à partir de produits laminés plats	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7216.69.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
-Autres :					
7216.91.00		-Obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Profils en L .....	KGM		
		20 ---- -Profils en I ou en H.....	KGM		
		30 ---- -Profils en U.....	KGM		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Comportant des bourrelets.....	KGM		
		99 ---- -Autres.....	KGM		
7216.99.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Profils en L .....	KGM		
		20 ---- -Profils en I ou en H.....	KGM		
		30 ---- -Profils en U.....	KGM		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Comportant des bourrelets.....	KGM		
		99 ---- -Autres.....	KGM		
72.17		<b>Fils en fer ou en aciers non alliés.</b>			
7217.10.00		-Non revêtus, même polis		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
		11 ---- -Pour la fabrication de clous.....	KGM		
		12 ---- -Pour la fabrication de câbles métalliques.....	KGM		
		13 ---- -Pour la fabrication de fils à soudure.....	KGM		
		14 ---- -Pour la fabrication de matériaux séchés à froid .....	KGM		
		19 ---- -Autres.....	KGM		
		---- -Contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
		21 ---- -Ronds, pour la fabrication de câbles métalliques.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
22	----	-Ronds, pour la fabrication de matériaux séchés à froid.....	KGM		
23	----	-Autres ronds.....	KGM		
24	----	-Plats.....	KGM		
29	----	-Autres.....	KGM		
		---- -Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
31	----	-Ronds, pour la fabrication de fils à soudure.....	KGM		
32	----	-Ronds, pour la fabrication de câbles métalliques.....	KGM		
33	----	-Ronds, pour la fabrication de matériaux séchés à froid.....	KGM		
34	----	-Autres ronds.....	KGM		
35	----	-Plats.....	KGM		
39	----	-Autres.....	KGM		
<b>7217.20.00</b>		<b>-Zingués</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
11	----	-Ronds, pour la fabrication de câbles métalliques.....	KGM		
12	----	-Autres ronds.....	KGM		
19	----	-Autres.....	KGM		
		---- -Contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone :			
21	----	-Ronds, pour la fabrication de câbles métalliques.....	KGM		
22	----	-Autres ronds.....	KGM		
29	----	-Autres.....	KGM		
		---- -Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
31	----	-Ronds, pour la fabrication de câbles métalliques.....	KGM		
32	----	-Autres ronds.....	KGM		
39	----	-Autres.....	KGM		
<b>7217.30.00</b>		<b>-Revêtus d'autres métaux communs</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :			
11	----	-Ronds, revêtus de cuivre.....	KGM		
19	----	-Autres.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		
<b>7217.90.00</b>		<b>-Autres</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
10	----	-Ronds.....	KGM		
90	----	-Autres.....	KGM		

## III. -ACIERS INOXYDABLES

**72.18 Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables.**

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7218.10.00	00	-Lingots et autres formes primaires	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres :			
7218.91.00	00	-De section transversale rectangulaire	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7218.99.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Blooms, billettes, ronds, brames et largets.....	TNE		
	90	----Autres.....	TNE		
72.19		<b>Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.</b>			
		-Simplement laminés à chaud, enroulés :			
7219.11.00	00	-D'une épaisseur excédant 10 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I	7219.12.00	00 - -D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I					
I	7219.13.00	00 - -D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I	7219.14.00	00 - -D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>-Simplement laminés à chaud, non enroulés :</b>					
7219.21.00	--	D'une épaisseur excédant 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
	20 ----	-D'une largeur excédant 1 830 mm .....	KGM		
7219.22.00	--	D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-D'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 830 mm.....	KGM		
	20 ----	-D'une largeur excédant 1 830 mm .....	KGM		
7219.23.00	00	D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7219.24.00	00	D'une épaisseur inférieure à 3 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>-Simplement laminés à froid :</b>					
7219.31.00	00	D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7219.32.00	--	D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10 ----	-Série 300 .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		90 - - - -Autres.....	KGM		
<b>7219.33.00</b>		<b>-D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Série 300.....	KGM		
		90 - - - -Autres.....	KGM		
<b>7219.34.00</b>		<b>-D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Série 300.....	KGM		
		90 - - - -Autres.....	KGM		
<b>7219.35.00</b>		<b>-D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - -Série 300.....	KGM		
		90 - - - -Autres.....	KGM		
<b>7219.90.00</b>	00	<b>-Autres</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
72.20		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm.			
		-Simplement laminés à chaud :			
7220.11.00	00	-D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7220.12.00	00	-D'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7220.20.00		-Simplement laminés à froid		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- -Série 300.....	KGM		
		90 ---- -Autres.....	KGM		
7220.90.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7221.00.00		Fil machine en aciers inoxydables.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Ronds :			
		11 ---- -Série 300.....	KGM		
		19 ---- -Autres.....	KGM		
		20 ---- -Tiges métalliques.....	KGM		
		90 ---- -Autres.....	KGM		
72.22		Barres et profilés en aciers inoxydables.			
		-Barres simplement laminées ou filées à chaud :			
7222.11.00		--De section circulaire		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Acier allié à teneur élevée de nickel :			
		11 ---- -D'un diamètre de 25 mm ou plus.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		12 - - - - -D'un diamètre inférieur à 25 mm .....	KGM		
		- - - - -Autres :			
		21 - - - - -D'un diamètre de 25 mm ou plus .....	KGM		
		22 - - - - -D'un diamètre inférieur à 25 mm .....	KGM		
<b>7222.19.00</b>	<b>--Autres</b>			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - - -Acier allié à teneur élevée de nickel :			
		11 - - - - -Barres plates .....	KGM		
		19 - - - - -Autres .....	KGM		
		- - - - -Autres :			
		21 - - - - -Barres plates .....	KGM		
		29 - - - - -Autres .....	KGM		
<b>7222.20.00</b>	<b>-Barres simplement obtenues ou parachevées à froid</b>			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - - -Aciers alliés à teneur élevée de nickel :			
		11 - - - - -Rondes, d'un diamètre de 25 mm ou plus .....	KGM		
		12 - - - - -Rondes, d'un diamètre inférieur à 25 mm .....	KGM		
		19 - - - - -Autres .....	KGM		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Rondes, d'un diamètre de 25 mm ou plus .....	KGM		
		92 - - - - -Rondes, d'un diamètre inférieur à 25 mm .....	KGM		
		93 - - - - -Plates .....	KGM		
		99 - - - - -Autres .....	KGM		
<b>7222.30.00</b>	<b>-Autres barres</b>			En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		- - - - -Aciers alliés à teneur élevée de nickel, forgées :			
		11 - - - - -Rondes .....	KGM		
		19 - - - - -Autres .....	KGM		
		90 - - - - -Autres .....	KGM		
<b>7222.40.00</b>	<b>00 -Profilés</b>		KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>7223.00.00</b>	<b>Fils en aciers inoxydables.</b>			En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 - - - - -Non revêtus ou recouverts .....	KGM		
		20 - - - - -Revêtus ou recouverts .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>IV. -AUTRES ACIERS ALLIÉS; BARRES CREUSES POUR LE FORAGE EN ACIERS ALLIÉS OU NON ALLIÉS</b>					
<b>72.24</b>		<b>Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi- produits en autres aciers alliés.</b>			
<b>7224.10.00</b>	00	<b>-Lingots et autres formes primaires</b>	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>7224.90.00</b>	00	<b>-Autres</b>	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>72.25</b>		<b>Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus.</b>			
		<b>-En aciers au silicium dits « magnétiques » :</b>			
I		<b>7225.11.00</b> 00 - - <b>À grains orientés</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
I		<b>7225.19.00</b> 00 - - <b>Autres</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
		<b>7225.30.00</b> 00 - <b>Autres, simplement laminés à chaud, enroulés</b>	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>7225.40.00</b> - <b>Autres, simplement laminés à chaud, non enroulés</b>		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I		10 - - - - <i>Traités à chaud</i> .....	KGM		
I					
I					

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		20 - - - - -Autres, d'une largeur de 600 mm ou plus mais n'excédant pas 1 525 mm .....	KGM		
		30 - - - - -Autres, d'une largeur excédant 1 525 mm mais n'excédant pas 1 830 mm .....	KGM		
		40 - - - - -Autres, d'une largeur excédant 1 830 mm mais n'excédant pas 2 450 mm .....	KGM		
		50 - - - - -Autres, d'une largeur excédant 2 450 mm.....	KGM		
		<b>7225.50.00 00 -Autres, simplement laminés à froid</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
		<b>7225.91.00 00 - -Zingués électrolytiquement</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>7225.92.00 00 - -Autrement zingués</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>7225.99.00 00 - -Autres</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
<b>72.26</b>		<b>Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm.</b>			
		<b>-En aciers au silicium dits « magnétiques » :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7226.11.00	00	- À grains orientés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7226.19.00	00	- -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7226.20.00	00	-En aciers à coupe rapide	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		-Autres :			
I	7226.91.00	00 - -Simplement laminés à chaud	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
I					
	7226.92.00	00 - -Simplement laminés à froid	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	7226.99.00	- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Zingués.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
72.27		Fil machine en autres aciers alliés.			
7227.10.00	00	-En aciers à coupe rapide	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7227.20.00	00	-En aciers silico-manganeux	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7227.90.00		-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- <i>Tiges métalliques</i> .....	KGM		
		20 ---- <i>Barres plates</i> .....	KGM		
		30 ---- <i>Ronds</i> .....	KGM		
		40 ---- <i>Carrés</i> .....	KGM		
		90 ---- <i>Autres</i> .....	KGM		
<b>72.28</b>		<b>Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés.</b>			
7228.10.00	00	-Barres en aciers à coupe rapide	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7228.20.00		-Barres en aciers silico-manganeux		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- <i>Plates</i> .....	KGM		
		20 ---- <i>Rondes</i> .....	KGM		
		30 ---- <i>Carrées</i> .....	KGM		
		90 ---- <i>Autres</i> .....	KGM		
7228.30.00		-Autres barres, simplement laminées ou filées à chaud		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- <i>Barres plates</i> .....	KGM		
		---- <i>Rondes :</i>			
		21 ---- <i>Acier de moulage</i> .....	KGM		
		22 ---- <i>Acier à outils</i> .....	KGM		
		29 ---- <i>Autres</i> .....	KGM		
		90 ---- <i>Autres</i> .....	KGM		
7228.40.00		-Autres barres, simplement forgées		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		10 ---- <i>Acier de moulage</i> .....	KGM		
		20 ---- <i>Acier à outils</i> .....	KGM		
		90 ---- <i>Autres</i> .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7228.50.00		-Autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	---- -Acier de moulage .....	KGM		
	20	---- -Acier à outils .....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
7228.60.00	00	-Autres barres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7228.70.00		-Profilés		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- -Profilés en L, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés :			
	11	-----À branches égales .....	KGM		
	12	-----À branches inégales.....	KGM		
		---- -Profilés en H à larges ailes, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés :			
	21	-----D'une hauteur n'excédant pas 150 mm.....	KGM		
	22	-----D'une hauteur excédant 150 mm.....	KGM		
	30	---- -Autres profilés en H, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés.....	KGM		
		---- -Profilés en I, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés :			
	41	-----Standard américain, d'une hauteur n'excédant pas 150 mm .....	KGM		
	42	-----Standard américain, d'une hauteur excédant 150 mm.....	KGM		
	49	-----Autres.....	KGM		
	50	---- -Profilés en U, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés.....	KGM		
	60	---- -Profilés en T, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés	KGM		
	70	---- -Profilés en Z, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés	KGM		
		---- -Autres formes ou profilés, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés :			
	81	-----Pieux porteurs .....	KGM		
	82	-----Profilés de lame de niveleuse, courbés .....	KGM		
	83	-----Barres de profilage de patins de chenille, en aciers, d'une largeur de 190 mm ou plus mais n'excédant pas 350 mm et d'une hauteur n'excédant pas 150 mm, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les machines et appareils à chenilles .....	KGM		
	89	-----Autres.....	KGM		
		---- -Autres :			
	91	-----Profilés en L .....	KGM		
	92	-----Profilés en H ou en I.....	KGM		
	93	-----Profilés en U.....	KGM		
	99	-----Autres.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7228.80.00		-Barres creuses pour le forage		En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- - <i>Simplement laminées à chaud :</i>			
	11	---- - <i>Rondes, en aciers alliés</i> .....	KGM		
	12	---- - <i>Rondes, autres</i> .....	KGM		
	18	---- - <i>Autres, en aciers alliés</i> .....	KGM		
	19	---- - <i>Autres</i> .....	KGM		
		---- - <i>Autres :</i>			
	91	---- - <i>Rondes, en aciers alliés</i> .....	KGM		
	92	---- - <i>Rondes, autres</i> .....	KGM		
	98	---- - <i>Autres, en aciers alliés</i> .....	KGM		
	99	---- - <i>Autres</i> .....	KGM		
72.29		<b>Fils en autres aciers alliés.</b>			
7229.20.00	00	-En aciers silico-manganeux	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
7229.90.00		-Autres		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		---- - <i>Non revêtus ou recouverts :</i>			
	11	---- - <i>Qualité pour le refoulage et le forgeage à froid</i> .....	KGM		
	19	---- - <i>Autres</i> .....	KGM		
	20	---- - <i>Revêtus ou recouverts</i> .....	KGM		